



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 avril 1945



Demande déposée: 6 novembre 1940, 18½ h. — Brevet enregistré: 15 décembre 1944.

BREVET PRINCIPAL

Manufacture des Montres Universal Perret & Berthoud SA.,
Genève (Suisse).

Pièce d'horlogerie avec dispositif pour la mesure d'un intervalle de temps.

L'objet de la présente invention est une pièce d'horlogerie avec dispositif pour la mesure d'un intervalle de temps. Cette pièce est caractérisée en ce qu'elle comprend un tour d'heures supplémentaire avec lequel coopèrent deux aiguilles coaxiales, l'une, marquant les heures, et l'autre, les minutes, ces aiguilles, indépendantes du mouvement, étant reliées par un mécanisme de transmission commun avec un organe de manœuvre monté sur la pièce à l'extérieur de celle-ci, le tout de façon que, lorsqu'on actionne cet organe de manœuvre, on peut amener ces deux aiguilles dans la position où elles indiquent le moment où commence l'opération de mesure de l'intervalle de temps.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention.

La fig. 1 en est un plan de dessus; la fig. 2 une vue analogue, une partie du cadran étant arrachée.

La forme d'exécution représentée est constituée par une montre-bracelet à chronographe et à compteur de minutes et d'heures. 1, 2 et 3 sont les aiguilles usuelles, de minutes, d'heures et de chronographe, coopérant avec le tour d'heures ordinaire 4. 5 est le petit cadran pour le compteur de minutes et 6 celui pour le compteur d'heures. 7 est l'aiguille de secondes habituelle. Le cadran comprend, en outre, un petit cadran muni d'un tour d'heures supplémentaire 8 avec lequel coopèrent deux aiguilles 9 et 10 marquant, la première, les heures et, la seconde, les minutes. Ces deux aiguilles sont indépendantes du mouvement; la première est fixée au canon d'une roue dentée 11, tournant librement sur le canon d'un pignon 12, canon auquel est fixée l'aiguille des minutes et qui tourne sur un axe fixé au bâti. A côté de ces deux mobiles à canon, est disposé un mobile formé d'une roue 13 et d'un pignon 14; ce dernier engrène avec la roue 11, tandis que la roue 13 engrène, d'une part, avec le pignon 12 et,

d'autre part, avec un renvoi 15 relié, par l'intermédiaire d'un autre renvoi 16, avec la roue de couronne 17. 18 est une couronne montée rotativement sur la montre, à l'extérieur de celle-ci, et dont l'axe, parallèle à la platine, porte un pignon 19 engrenant avec la roue de couronne 17 dont le plan est parallèle à celui de la platine.

Lorsque l'on veut mesurer un temps au moyen de l'aiguille de chronographe 3 et des compteurs de minutes et d'heures 5 et 7, on commence par déplacer, au moyen de la couronne 18, les aiguilles 9 et 10 de façon à les faire marquer, sur le tour d'heures 8, le moment où commence la mesure; puis on les abandonne dans cette position où elles restent jusqu'à un nouvel actionnement de la couronne. Ainsi la mesure du temps sera complétée par l'indication de l'heure du début de la mesure.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à ce qui est représenté au dessin; en particulier, la couronne de manœuvre 18 pourrait être remplacée par un autre organe, par exemple par une lunette tournante.

REVENDEICATION:

Pièce d'horlogerie avec dispositif pour la mesure d'un intervalle de temps, caractérisée en ce qu'elle comprend un tour d'heures supplémentaire avec lequel coopèrent deux ai-

guilles coaxiales, l'une, marquant les heures et, l'autre, les minutes, ces aiguilles, indépendantes du mouvement, étant reliées par un mécanisme de transmission commun avec un organe de manœuvre monté sur la pièce à l'extérieur de celle-ci, le tout de façon que, lorsqu'on actionne cet organe de manœuvre, on peut amener ces deux aiguilles dans la position où elles indiquent le moment où commence l'opération de mesure de l'intervalle de temps.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que l'organe de manœuvre est une couronne.

2. Pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisée en ce que cette couronne a son axe parallèle à la platine.

3. Pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 2, caractérisée en ce que cette couronne porte un pignon engrenant avec une roue de couronne dont le plan est parallèle à la platine et qui est reliée, par un train d'engrenages, à une roue et à un pignon à canon, la roue portant l'aiguille des heures susmentionnée et tournant sur le pignon qui porte la susdite aiguille des minutes et qui tourne lui-même sur un axe fixé au bâti.

Manufacture des Montres Universal
Perret & Berthoud SA.

Mandataire: A. Bugnion, Genève.

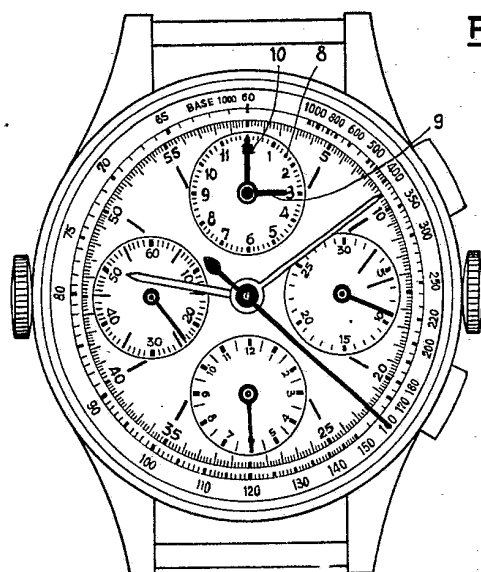


FIG. 1

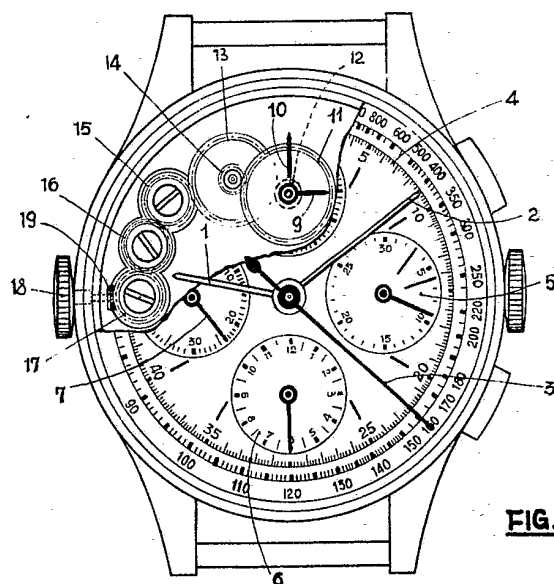


FIG. 2